

Détermination des conditions de pose des microstations NG

Document destiné aux bureaux d'études filières pour définir la mise en œuvre de la microstation, aux Spancs pour l'analyse règlementaire et le contrôle de réalisation, et aux entreprises de terrassement (*) qui exécutent la mission de mise en œuvre de la microstation chez l'utilisateur final.



Définitions et conseils

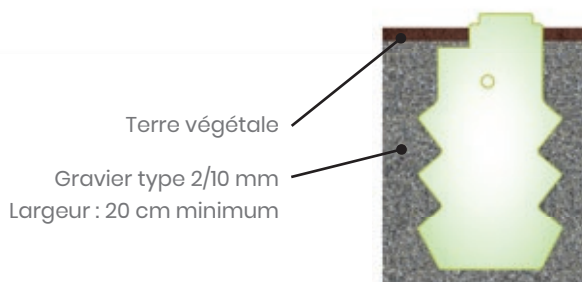
• **RADIER** (définition courante) : support plat constitué de bois, de maçonnerie ou de sable/gravier... et servant de base à une construction.

• **SABLE STABILISÉ** à 200 kg de ciment par m³ de sable : le sable stabilisé dosé à 200 kg de ciment par m³ de sable peut remplacer le béton. Attention cependant à bien respecter les dosages en ciment, ainsi que la parfaite qualité des mélanges sable/ciment. Seule l'homogénéité du mélange sable/ciment garantit l'effet cuvelage. Dans le cas contraire, la garantie Innoclair est annulée.

• **CUVELAGE** : ensemble étanche et continu protégeant une construction enterrée contre les eaux.

• **CONSEIL POUR LA VIDANGE :**

si votre microstation est située dans une nappe phréatique ou aquifère, ne jamais la vidanger en période de fortes pluies. Dans ce cas, l'utilisation du piézomètre est fortement recommandée. Il va permettre d'évaluer le niveau exact de la nappe et éventuellement de pomper une partie de l'eau autour de la station avant de vidanger.



Conditions particulières

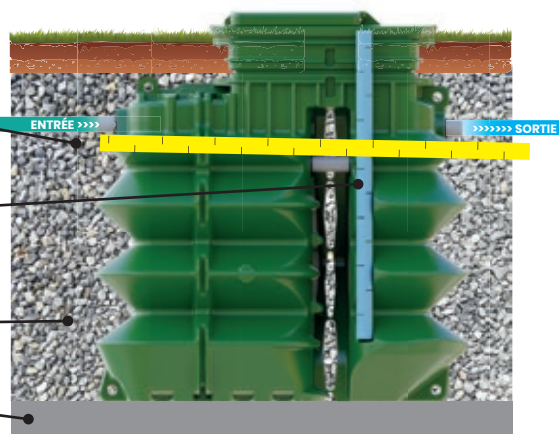
► Pose en présence de nappe temporaire haute (Point 3.4.2 du guide d'utilisation)

Option : drain avec rejet au fossé ou à la pompe de relevage

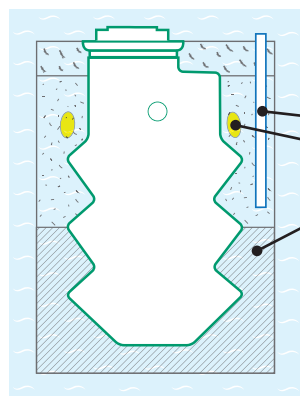
Tube de décompression (piézomètre)

20 cm minimum de gravier type 2/10 mm (grain de riz)

Radier de gravier ou de béton



► Pose avec nappe phréatique permanente ou en zone inondable (Point 3.4.3 du guide d'utilisation)



- Piézomètre à effet de tube de décompression
- Drain périphérique
- En conditions difficiles, la microstation doit être stabilisée par un cuvelage.

Le cuvelage sera en béton ou sable stabilisé à 200 kg minimum de ciment/m³ de sable. (soit 6 sacs de 35 kg de ciment/m³ de sable).

(*) Pour les entreprises de terrassement, les recommandations de ce document sont des recommandations d'ordre général. L'entreprise de terrassement reste responsable de son choix de technique de pose. La technique choisie doit être adaptée aux spécificités de chaque dossier (pression réelle de la nappe, comportement spécifique de certaines argiles, etc.).